

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00381**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS  
TOURISME D'AFFAIRES - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES  
SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DU COMITE TECHNIQUE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 104

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR,  
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,  
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,  
Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,  
M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,  
Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS,  
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND,  
Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD,  
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE,  
Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,  
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160722-D20160038110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,  
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,  
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,  
M. Yves LECOQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,  
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,  
M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nadia SEMACHE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS TOURISME D'AFFAIRES - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DU COMITE TECHNIQUE**

#### **1. CONTEXTE ET MOTIVATIONS**

Le tourisme d'affaires est un marché très concurrentiel au sein duquel le territoire stéphanois à toute légitimité à se positionner au travers de ses cinq principaux équipements que sont :

- Le Centre des congrès et le Parc des expositions qui concentrent la majeure partie de l'activité locale. La Ville de Saint-Étienne, propriétaire des murs du Centre des congrès, sera également propriétaire de ceux du Parc des expositions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (bien de retour suite à une concession d'occupation du domaine public).
- La Cité du design, Métrotech, les Salons du stade Geoffroy-Guichard sont des équipements appartenant à Saint-Étienne Métropole et complètent l'offre locale. La Cité du design, mais également les Salons du stade, sont des atouts majeurs de valorisation et de différenciation de la destination de par leur singularité et leur rayonnement national.

Alors que dans la majeure partie des grandes villes la tendance est de confier à un opérateur unique la gestion des équipements réceptifs, le territoire stéphanois compte trois opérateurs qui se répartissent la gestion des équipements précités. Cette concurrence locale de fait s'exerce au détriment d'une réelle politique de promotion et de valorisation de cette filière.

La Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole envisageant de confier la gestion du service public des principaux équipements dédiés au tourisme d'affaires en délégation de service public, il y a lieu, en amont des décisions de l'assemblée communale et communautaire sur le mode de gestion du service, de saisir, pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et le Comité Technique (CT) en application des dispositions des articles L1411-4 et L1413-1 du CGCT.

Cette saisine relevant de la compétence du Conseil de Communauté.

#### **2. PERIMETRE ET MODE DE GESTION**

Au regard du contexte national et local, des caractéristiques des équipements stéphanois et des temporalités des contrats en cours, il est proposé un périmètre incluant le Parc des expositions, le Centre des congrès, Métrotech et la Cité du design.

Parmi les différents modes de gestions envisageables, celui de la délégation de service public du type concession ou affermage concessif semble le plus approprié aux problématiques locales d'autant plus que l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 permet

dorénavant de pouvoir constituer des "groupements d'autorités concédantes" en matière de délégation de service public.

### **3. QUELQUES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT A VENIR**

La durée du contrat sera de 20 ans maximum à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le délégataire assurera à ses risques et périls la gestion et l'exploitation du service public d'accueil réceptif de manifestations relevant du tourisme d'affaires via les équipements délégués. Il supportera également les investissements nécessaires pour maintenir et améliorer la qualité des biens immobiliers confiés, tout particulièrement le Parc des expositions qui nécessite une restructuration lourde. En outre, il devra contribuer activement à la promotion touristique et économique de la destination en partenariat étroit avec les acteurs publics et privés locaux (Bureau des Congrès de Saint-Étienne Métropole notamment).

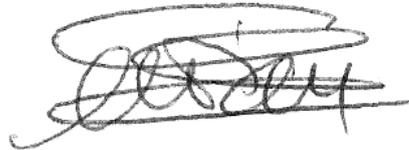
En contrepartie, le délégataire percevra auprès des bénéficiaires ou du public, les recettes calculées sur la base des tarifs votés en Conseil Municipal de la Ville de Saint-Étienne et en Conseil Communautaire de Saint-Étienne Métropole selon les équipements.

#### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique en vue de se prononcer sur le principe de mise en délégation de service public des équipements réceptifs dédiés au tourisme d'affaires.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**